

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1716

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située chemin de Bellegarde

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debù, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Ederly, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1716**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située chemin de Bellegarde

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la régularisation des limites de propriété du bien immobilier bâti sis 65 chemin de Bellegarde à Rillieux-la-Pape, la Métropole de Lyon envisage d'acquérir une partie de l'assiette foncière dudit bien, libre de toute occupation, appartenant à monsieur André Pieyre, qui est inscrite en emplacement réservé n° 16 au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), pour élargissement de voie au bénéfice de la Métropole.

Ainsi, d'un commun accord entre les parties, il a été convenu de l'échange de deux parcelles, l'une libre de toute occupation et l'autre constituée par du terrain bâti à usage de mur de clôture et de façade.

Aux termes du compromis d'échange, la Métropole cède à monsieur André Pieyre une emprise issue du domaine public de voirie métropolitain d'une superficie d'environ 76,5 m². En contrepartie, monsieur André Pieyre cède à la Métropole une parcelle de terrain nu, à détacher de la parcelle de plus grande contenance cadastrée BC 3, d'une superficie d'environ 8,9 m² et concerné par l'emplacement réservé n° 16. Cette emprise foncière sera ainsi intégrée au domaine public de voirie métropolitain.

II - Déclassement

Le déclassement porte sur une emprise du domaine public de voirie métropolitain d'une superficie d'environ 76,5 m² située au droit de la propriété sise 65 chemin de Bellegarde à Rillieux-la-Pape.

L'enquête technique préalable au déclassement a fait ressortir la présence de plusieurs réseaux sous ou à proximité de l'emprise déclassée. Ces réseaux sont exploités par Alcyon, Enedis, Eau du Grand Lyon - la Régie, Orange et SFR Fibre. Leur dévoiement éventuel sera à la charge du futur acquéreur.

Lors de cette enquête technique, la direction du cycle de l'eau de la Métropole a observé qu'il n'existait pas d'ouvrage hydraulique répertorié sur l'emprise foncière à déclasser, suivant l'état actuel de la connaissance du patrimoine des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales métropolitains. Ainsi, s'il advenait que des réseaux d'assainissement ou des ouvrages de gestion des eaux pluviales non connus soient identifiés dans le cadre de l'échange foncier, le futur propriétaire devra s'engager à le signaler auprès des services de la Métropole, afin d'envisager soit la constitution d'une servitude de passage, soit un dévoiement desdits réseaux, soit enfin le déplacement des boîtes de branchement en fonction des nouvelles limites de propriété entre domaine public métropolitain et domaine privé.

L'ensemble des services métropolitains consultés s'est ainsi prononcé favorablement au déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte ou de circulation dans le secteur, la procédure n'a pas donné lieu à une enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Une délibération séparée, à l'ordre du jour de la présente séance, soumettra le projet d'échange foncier à l'approbation du Conseil de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise d'une superficie d'environ 76,5 m² située 65 chemin de Bellegarde à Rillieux-la-Pape.

2° - Intègre l'emprise susmentionnée ainsi déclassée dans le domaine privé de la Métropole.

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023